

NOUS RECRUTONS!



Vos avantages

Une politique salariale équitable

Notre politique salariale est transparente et équitable et tient compte des exigences de chaque fonction. Elle offre une progression salariale annuelle intéressante pour les jeunes employé-es.

Une allocation de résidence de CHF 200.-/mois (pro rata du taux d'activité) est offerte à toute collaboratrice et tout collaborateur habitant en ville de Fribourg.

Une égalité en chiffre et en salaire

Le pourcentage de femmes et d'hommes parmi notre personnel est équilibré depuis plusieurs années. A cela s'ajoute que pour la sixième fois consécutive, nous avons obtenu la certification EQUAL-SALARY, synonyme d'excellence en matière d'égalité salariale et d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Le respect de l'intégrité du personnel

Nous mettons une priorité à agir contre toute forme de harcèlement sur le lieu de travail et offrons à tout-e employé-e, l'accès à une personne de confiance externe à la ville. Nous sensibilisons régulièrement nos managers et nos collaborateurs et collaboratrices à cette question.

Une cohésion au sein du personnel

La satisfaction du personnel nous tient à cœur. Une enquête a été menée auprès du personnel en 2023 et a fait ressortir une satisfaction au travail élevée, un fort sentiment d'appartenance à l'employeur en pouvant mettre ses propres compétences à profit au travail et une très bonne conciliation vie professionnelle et vie privée.

Une conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

Nous relevons le défi d'offrir les moyens d'articuler de façon harmonieuse une qualité de vie et des conditions de travail modernes et attractives.

• Temps de travail :

- 41 heures/semaine pour un 100% et des vacances adaptées selon l'âge.
- 5 semaines de vacances jusqu'à 49 ans, 6 semaines dès 50 ans et 7 dès 60 ans.

• **Travail à distance :** selon le poste que vous occupez, il est possible, sous certaines conditions, de travailler hors de votre lieu de service (télétravail et travail mobile possibles).

• **Temps partiel :** une grande proportion des postes peuvent être occupés à temps partiel.

• **Horaires de travail adaptés :** un horaire de travail flexible est possible quand il ne compromet pas le bon fonctionnement du service ni la qualité des prestations.

• **Organisation à l'arrivée d'un enfant :** allocation de naissance, allocations familiales employeur, congé maternité de 16 semaines, congé de l'autre parent de 40 jours...

Et encore:

Un abonnement ou un billet d'entrée à prix préférentiel pour les piscines de la Motta et du Levant



Un abonnement ou un billet d'entrée à prix préférentiel pour la patinoire St-Léonard



Un soutien à la mobilité douce par une contribution lors de l'achat d'un nouveau vélo ou un soutien à l'entretien annuel et lors de l'achat à un abonnement Publibike



CHF 200.- de participation à l'abonnement annuel de transports publics



La gratuité des prestations de la bibliothèque MEMO et de la ludothèque



Un rabais sur les vins de la Bourgeoisie



